



Argelès-Gazost dit Oui à la charte du Parc national des Pyrénées

Par délibération en date du 26 octobre 2021, le conseil municipal d'Argelès-Gazost a validé, à l'unanimité, son adhésion à la charte du territoire du Parc national des Pyrénées.

Il s'agit d'un signal fort envoyé par la commune qui travaillera en étroite collaboration avec le Parc national sur des dossiers aussi structurant que :

- l'Atlas de la biodiversité communale sur lequel la commune s'est engagée avant son adhésion à la charte du territoire, la commune intègre le réseau des communes qui développent un atlas,
- la mise en place d'une aire terrestre éducative en collaboration avec l'école Jean Bourdette,
- la sensibilisation à la pollution lumineuse,
- le déploiement de la marque *Esprit parc national* notamment auprès de hébergeurs et des restaurateurs de la commune.

La commune affichera prochainement son appartenance au Parc national des Pyrénées en apposant le panneau « commune du Parc national des Pyrénées » à ses entrées.

**Laurent GRANDSIMON, président du Conseil d'administration du Parc national des Pyrénées,
Marc TISSEIRE, directeur du Parc national et Gaëlle VALLIN, mairesse d'Argelès-Gazost,
reviendront sur cet engagement mutuel :**

Mardi 9 novembre à 12h30, au siège du Parc national des Pyrénées

Depuis le 10 janvier 2016, soixante-cinq communes adhèrent à la charte du Parc national des Pyrénées dont cinquante sur les Hautes-Pyrénées et quinze sur les Pyrénées-Atlantiques.

Outil innovant de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire du Parc national des Pyrénées permet un développement durable et local ainsi qu'une valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager. Travaillée en concertation, la commune et le Parc national signent une convention d'application qui précise la mise en œuvre locale et un programme d'actions à entreprendre. Dans ce cadre, des projets communaux peuvent bénéficier l'ingénierie technique et financière du Parc national des Pyrénées.

Nous vous remercions de confirmer votre présence par mail à caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Contact Presse :
Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39

